



DCM N° 84 /2023

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. ALPE Martine - BIGNARDI Martine – CLAPPIER Yves - CLEMENT Pierre-Benoît – COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - M. ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT EXCUSÉ : M. DEPLANTE Benjamin - procuration donnée à M. LAZZARO Dominique -

M. TOGNET André a été élu Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

23/11/2023

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

01/12/2023

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

11/01/2024

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

11/01/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14

* PRESENTS : 13

* VOTANTS : 14

OBJET : FINALISATION VENTE TERRAINS COMMUNAUX A LA SOCIÉTÉ OLINA (ENTREPRISE BIG MAT APPRIN NÉGOCE) SUITE AU BORNAGE DÉFINITIF DU GÉOMÈTRE EN DATE DU 02/11/2023

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 47/2023 en date du 25/05/2023 relative à la vente de terrains communaux à l'entreprise BIG MAT APPRIN NÉGOCE, qui est maintenant dénommée Société OLINA.

Il était spécifié qu'une nouvelle délibération serait prise ultérieurement après l'intervention du géomètre expert pour la division parcellaire.

Suite au bornage définitif du géomètre expert en date du 02/11/2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par 14 voix POUR,

- **DECIDE** la vente à la société OLINA (précédemment nommée ENTREPRISE BIG MAT APPRIN NÉGOCE) des terrains suivants situés au lieu-dit « LES ILES », route des Iles, jouxtant la société :

- partie B N° 1057 : 2525 m2
- B N° 1056 : 272 m2
- B N° 1730 : 1309 m2
- Régularisation B N°1216 : 342 m2

Soit un total de 4448 m2

Suivant le plan de bornage et de division joint à la présente délibération

- **FIXE** le prix de vente à **4 € le m2**.
soit 4448 m2 X 4 € = **17.792,00 €**.

- **DECIDE** que les frais de géomètre et les frais notariés seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

- **MANDATE** M. Le Maire à l'effet de signer les actes, faite toutes déclarations et affirmations et généralement faire le nécessaire.
Le notaire désigné est l'office de Notaires associés Me Karine BELLOT-GUYOT et Me Maud LATHUILE, 54 Avenue Henri Falcoz – BP 95 – ST-JEAN-DE-MAURIENNE.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

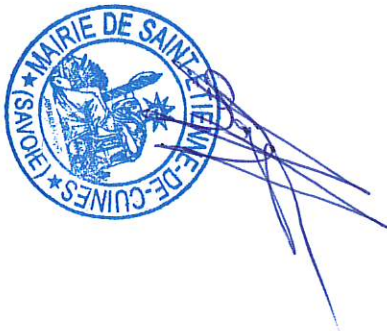
POUR COPIE CONFORME, 11 JANVIER 2024.

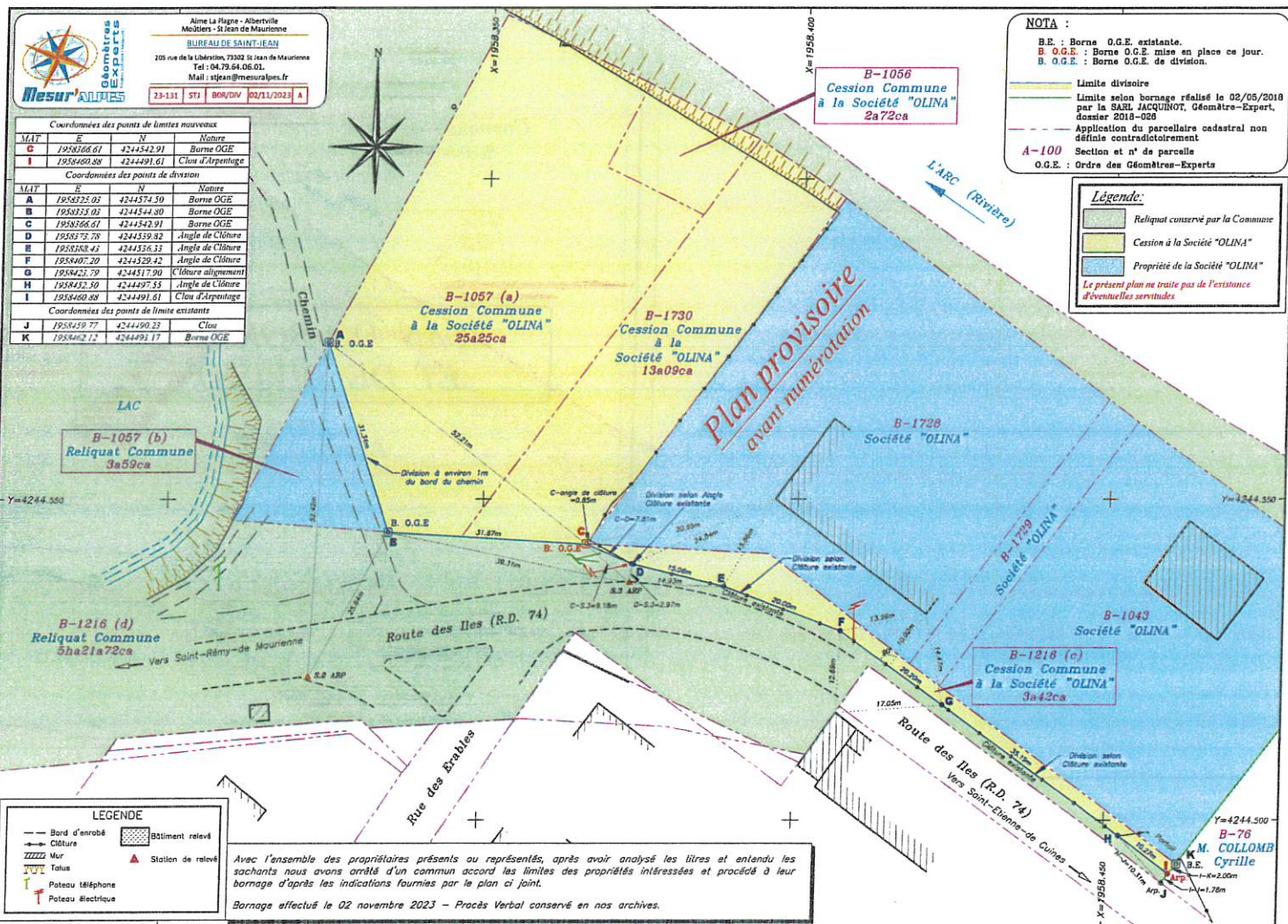
M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

M. TOGNET André,

Secrétaire de Séance





Partie B 1057 = 2525 M²

B 1056 = 272 M²

B 1730 = 1309 M²

Regularisation B 1216 = 342 M²

Total. 4448 M².

M. Dominique LAZZARO
Maire de St-Etienne de Cuines

